

Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
**SEANCE DU MARDI 27 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 27 juin, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOSCHER Marine (suppléante) ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BOULANGER Servane ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOZER Florence ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; PULLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard ; ZIEGLER Evelyne.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

BERNARD Joseph	à BEGUIN Jean-Claude
BOETE Cécile	à CLEC'H Vincent
CADUDAL Véronique	à RIOU Philippe
CHAPPE Fanny	à BOULANGER Servane
CHARLES Olivier	à INDERBITZIN Laure-Line
LE HOUEROU Annie	à GOUDALLIER Benoît
LOZAC'H Claude	à LE MEAUX Vincent
MOURET Patricia	à LE GOFF Yannick
PRIGENT Jean-Yvon	à ECHEVEST Yannick
RASLE-ROCHE Morgan	à BOUCHER Gaëlle
VAROQUIER Lydie	à LE GOFF Philippe

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; BURLLOT Gilbert ; CHEVALIER Hervé ; LARVOR Yannick ; LE CREFF Jacques ; LE GALL Annie ; LE MARREC François ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; QUENET Michel ;  
1 représentant de la commune de Plouézec.

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

Présents	65
Procurations	11
Absents	11

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 21 juin 2023

DEL202306-154

SCHEMA COMMUNAUTAIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le Conseil d'agglomération du 30 mai a validé le schéma d'accueil des gens du voyage pour l'ensemble des infrastructures (aires permanentes, aire de grands passages et terrains familiaux locatifs) à l'exception des aires de moyenne capacité.

Le schéma départemental prévoit sur notre agglomération l'aménagement de deux aires de moyenne capacité sur les aires urbaines guingampaise et paimpolaise en complément de l'aire existante sur la commune de Callac.

Pour l'aménagement de ces aires, le Conseil du 30 mai a retenu les principes suivants :

- Proposer sur chaque aire urbaine, la possibilité de disposer de plusieurs aires de moyenne capacité afin d'assurer une répartition des groupes, en assurant une rotation et une sécurisation des sites et des accès
- Rechercher toutes les opportunités sur les terrains en maîtrise foncière publique : soit sur les terrains en propriété de l'agglomération pour les terrains classés en zone A ou N, soit sur les propositions formulées par les communes pour les terrains dont elles ont la maîtrise foncière.
- Étudier la faisabilité technique et financière de l'ensemble des opportunités sur les aspects réglementaires, techniques et financiers.

Il a été proposé que les communes qui le souhaitent puissent formuler de nouvelles propositions dans les mois à venir. Ces propositions devront être recherchées sur le territoire de chaque commune sous condition de la maîtrise foncière publique. Si de nouveaux terrains étaient proposés dans les mois à venir, ils pourraient se substituer aux priorités suivantes en fonction de l'évaluation qui serait menée à suivre.

Compte-tenu des propositions formulées par les communes et des recherches effectuées par l'agglomération, Il est proposé de retenir les terrains suivants :

Sur l'aire guingampaise :

- Sur la commune de Grâce, la parcelle AL15 située dans la zone d'activité ;
- Sur la commune de Plouisy, au choix la parcelle D1030 située le long de la rocade nord RD 712 ou la parcelle E1919 située le long de la RD 767 est ;
- Sur la commune de Pabu, au choix, la parcelle AR68 située à Saint Ilut ou la parcelle C185 située à Rucæer ;
- Sur la commune de Guingamp, les parcelles AM259 et AM222 face à Ker avel.

Sur l'aire paimpolaise :

- Sur la commune de Kerfot, la parcelle A58 située en arrière de la zone d'activités ;
- Sur la commune d'Yvias, la parcelle YA77 située en arrière de la station d'eau potable de la Petite Tournée ;

Deux situations particulière sont détaillées ci-dessous :

- Sur la commune de Ploubazlanec, la parcelle ZH12 est une proposition municipale mais n'est pas opérationnelle à ce stade compte-tenu des investissements dont le coût s'avère exorbitant.



Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération avec 02 abstentions (Pierre SALLIOU et Florence PONTIS) 01 opposition (LE MEUR Daniel) et 73 votes pour, décide :

- Pour les aires de moyenne capacité de valider les propositions de parcelles pour les aménagements ci-dessus ;
- De demander à bénéficier des aides au titre des crédits au niveau national, de la DSIL et de la DETR, et de tout autre financement éligible ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, Guingamp-Paimpol Agglomération s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds sollicités ;
- De déléguer au Président le soin de mener toutes les démarches nécessaires pour le lancement de ces opérations.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Hervé RANNOU